

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-10-026
Séance du 10 juillet 2020

Date de convocation : 4 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 4 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian GUILLEMOT, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Manon RIGOLIER, Bertrand GUILLET

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BELAIR

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs : 6

Objet : Désignation d'un représentant de la collectivité au sein du comité de gestion participative du trait d'union

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire expose que le Trait d'Union municipal de Montluel bénéficie d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Dans le cadre de cet agrément, la commune s'est engagée à mettre en place et à animer un comité de gestion participative, composé d'élus, d'habitants, et de professionnels.

Outre le Maire, membre de droit, ou son représentant, il convient de nommer deux élus qui siègeront au sein du comité de gestion participative.

Il est précisé au préalable que le représentant de Monsieur le Maire au comité de gestion participative sera Madame Anne FABIANO.

Monsieur le Maire précise que les élus qui siègeront au sein du comité de gestion participative pourront également être appelés à participer aux commissions sectorielles et au comité de suivi du Trait d'Union.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 26 voix

- **DESIGNE Laurence RAVEROT et Jean-Luc CHARVET pour représenter la Commune au comité de gestion participative du Trait d'Union.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité :

Pour : 26

Abstentions : 3 (Albane Colin, Jean-Claude Péron, Nathalie Mondy)

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme, je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ